



Client : SMEDAR

Quai de transfert de déchets ménagers du secteur Dieppois (76)

Photographies

Dossier d'examen au cas par cas

Annexe 2



SMEDAR
40 Boulevard Stalingrad
76 120 LE GRAND QUEVILLY



Antea Group
HORIZON 2000 – MACH 6
Avenue des Hauts Grigneux
76 420 BIHOREL
www.anteagroup.fr



Sommaire

1. Contexte.....	3
2. Localisation du projet	4
3. Localisation des points de vue	5
3.1. Environnement proche	5
3.2. Environnement lointain	6
4. Photographies	7
4.1. Environnement proche	7
4.2. Environnement lointain	9

Figures

Figure 1 : Localisation du projet (source : Géoportail)	4
Figure 2 : Situation cadastrale du projet (source : http://cadastre.gouv.fr)	4
Figure 3 : Seuls points de vue disponibles à partir de Google (images datant de 2016)	5
Figure 4 : Seuls points de vue disponibles à partir de Google (images datant de 2016)	6
Figure 5 : Point de vue n°1 sur le site (source : Antea Group – Janvier 2018)	7
Figure 6 : Point de vue n°2 sur le site (source : Antea Group – Janvier 2018)	8
Figure 7 : Point de vue n°3 sur le site (source : Google Maps– Septembre 2017)	9
Figure 8 : Point de vue n°4 sur le site (source : Google Maps – Avril 2016)	9
Figure 9 : : Point de vue n°5 sur le site (source : Google Maps –Septembre 2017)	10

Version	Date	Modifications/observations
Version A	15/03/2018	Version originale – Bon pour Observations



VIVESCIA

Annexe 2 : Photographies

1. Contexte

Le SMEDAR exploitait, en tant que quai de transfert, le site de l'ancienne Unité de Transfert d'Ordures Ménagères (UIOM) appartenant à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles près de Dieppe, dans le département de la Seine-Maritime (76).

Par soucis de sécurité, la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise a été dans l'obligation de fermer ce site en mars 2017. En conséquence, le SMEDAR a décidé de construire un quai de transfert de déchets ménagers sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles.

Cette annexe est une pièce règlementaire prescrite dans le cadre du Dossier d'examen au cas par cas, elle présente des photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, les unes devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et les autres de le situer dans le paysage lointain.



2. Localisation du projet



Figure 1 : Localisation du projet (source : Géoportail)



Figure 2 : Situation cadastrale du projet (source : <http://cadastre.gouv.fr>)



3. Localisation des points de vue

3.1. Environnement proche

Deux points de vue ont été retenus :

- Point 1 : vue depuis la voie F, à l'angle Nord de la parcelle ;
- Point 2 : vue depuis la voie F, à l'angle Sud de la parcelle.

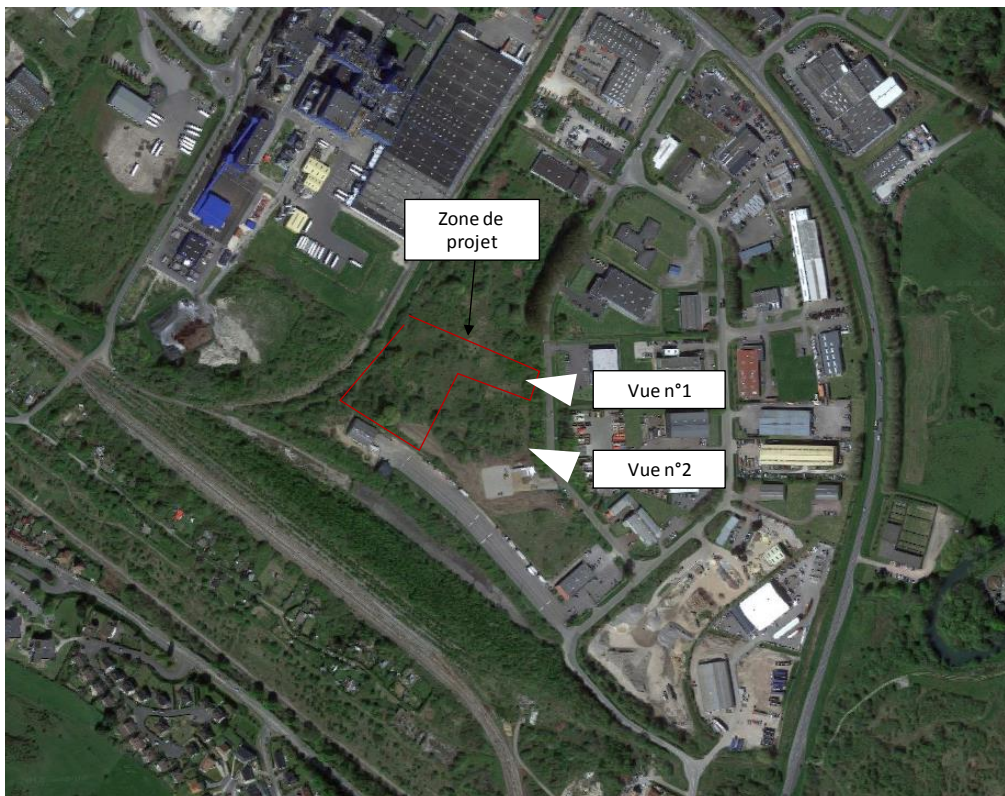


Figure 3 : Seuls points de vue disponibles à partir de Google (images datant de 2016)



3.2. Environnement lointain

Deux points de vue ont été retenus :

- Point 3 : vue depuis la RD154 ;
- Point 4 : vue depuis la voie C (derrière l'usine Nestlé) ;
- Point n°5 : vue depuis les habitations les plus proches.

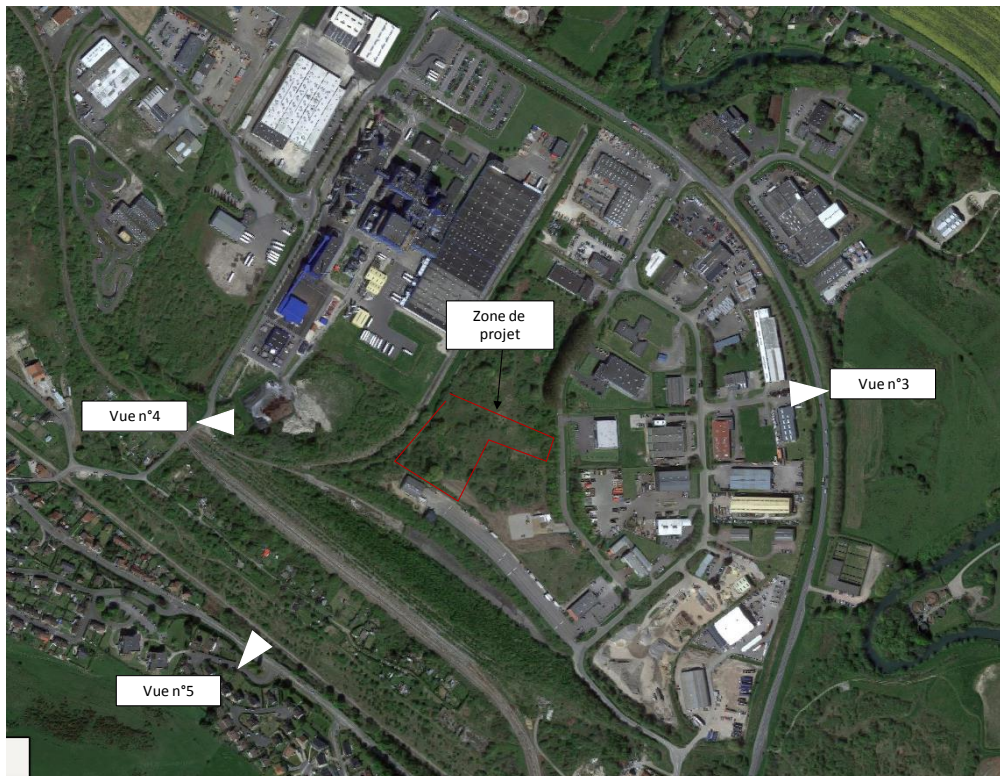


Figure 4 : Seuls points de vue disponibles à partir de Google (images datant de 2016)



4. Photographies

4.1. Environnement proche



Figure 5 : Point de vue n°1 sur le site (source : Antea Group – Janvier 2018)



VIVESCIA

Annexe 2 : Photographies



Point de vue n°2

Zone de projet masquée par la végétation

Figure 6 : Point de vue n°2 sur le site (source : Antea Group – Janvier 2018)



4.2. Environnement lointain



Figure 7 : Point de vue n°3 sur le site (source : Google Maps – Septembre 2017)



Figure 8 : Point de vue n°4 sur le site (source : Google Maps – Avril 2016)



VIVESCIA

Annexe 2 : Photographies

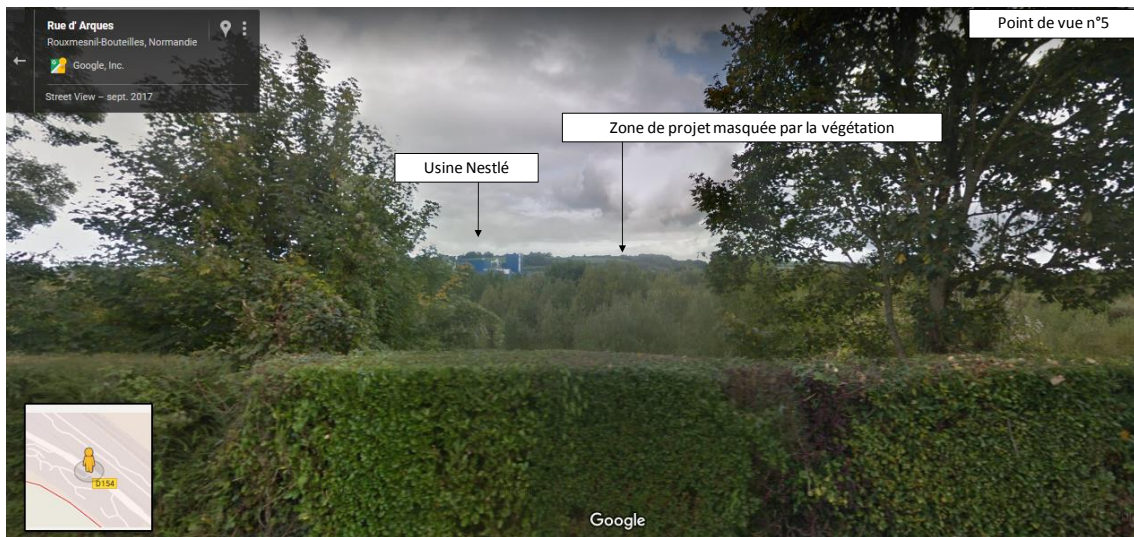


Figure 9 : : Point de vue n°5 sur le site (source : Google Maps –Septembre 2017)